

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAUNEUF

DELIBERATION n°04/2016
OBJET : CONVENTION POUR CHANTIER ECOLE

Conseillers en exercice : 23
Présents : 15
Excusés : 8
Pouvoirs : 6
Votants : 21

SÉANCE DU 4 FEVRIER 2016

L'an deux mille seize, le jeudi quatre février, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 25 janvier 2016, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DELMOTTE, Maire.

PRESENTS : Mesdames, Messieurs, Emile BEZZONE, Christian GORACCI, Martine LIPUMA, Pierre BRANCATO, Sylvie DAVILLER, Adjoints,

Mesdames, Messieurs : Jean-Marie BELLONE, Claudine NAVARRO, Hélène GARDET, Christine VAUTRIN, Olivia LEVINGSTON, Virginie CHABERT, Annie BARBIER, Jean-François PIOVESANA, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : Laurence MARGAILLAN qui a donné pouvoir à Martine LIPUMA, Jean-Pierre MAURIN qui a donné pouvoir à Christian GORACCI, Colette ZALMA qui a donné pouvoir à Hélène GARDET, Christian FARALDI qui a donné pouvoir à Emmanuel DELMOTTE, Eric ROMAN qui a donné pouvoir à Pierre BRANCATO, Jean-Louis MILLO qui a donné pouvoir à Jean-François PIOVESANA, Aline ZANI, Théodore PAPPALO.

SECRETAIRE DE SEANCE : Grégory MARCUCCI

Par délibération en date du 24 novembre 2003, le Conseil Communautaire de la C.A.S.A a approuvé la définition de l'intérêt communautaire de la compétence de la politique de la Ville.

Conformément à ses missions, AFC ASPROCEP organise régulièrement des actions de formation de type Chantier Ecole qui s'adresse à des publics en difficultés d'insertion professionnelle.

Dans ce cadre, il est prévu la réalisation d'un Chantier Ecole portant sur la réhabilitation d'un local à vocation sociale sur la Commune de Châteauneuf. Il s'agit de la maison située au 7, rue du castelet, achetée par la Commune à Monsieur Zani au mois de novembre 2015. Ce bien est composé d'un appartement de 3 pièces et d'un studio indépendant.

La C.A.S.A dans le cadre des compétences qui lui ont été transférées, souhaite soutenir cette action qui a reçu un avis favorable de la Commission politique de la Ville.

La réalisation d'une action de formation de type Chantier Ecole pour découvrir les activités transversales communes aux métiers du bâtiment s'adressant à des publics jeunes en difficultés d'insertion professionnelle. Cette action de formation comporte différents ateliers pédagogiques dont un porte sur l'acquisition de gestes professionnels pour la rénovation de locaux notamment au travers de tâches professionnelles, définies d'un commun accord et faisant l'objet d'une convention.

La rénovation portera essentiellement sur le lissage et la peinture des murs, le démontage et remontages des éléments de la cuisine, le changement du carrelage.

AFC ASPROCEP interviendra sur le local mise à disposition à partir du 1^{er} mars au 31 mai 2016.

Un dizaine de jeunes réaliseront ce chantier, avec l'encadrement d'un éducateur.

La commune fournira les matériaux nécessaires à la réalisation du chantier.

Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire, entendu et après en avoir délibéré :

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention pour ce chantier école, avec l'AFC APROCEP.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Emmanuel DELMOTTE

Certifié exécutoire,
Les formalités de publicité ayant été
Effectuées le
Et la délibération expédiée à la
Sous-préfecture le